

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
 Nom du produit : LINGETTES ARVO 21 SR IAA
 Code de produit : HD10032
 Groupe de produits : Produit commercial

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Industriel, Produit pour usage professionnel.
 Utilisation de la substance/mélange : Agent désinfectant
 Ce produit ou équivalent sera soutenu par son fournisseur en tant que biocide

1.2.2. Usages déconseillés

Titre	Descripteurs d'utilisation	Raison
Ne convient pas pour un usage grand public		

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

QUARON H&D
 BP 89152
 35091 RENNES CEDEX 9 - FRANCE
 T +33 (0)2 99 29 46 75 - F +33 (0)2 99 29 46 86
fds-quaronfrance@quaron.com - www.basoarvo.com / www.quaron.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence
BELGIUM	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn B -1120 Brussels	+32 70 245 245
EUROPE	The European emergency number		112
FRANCE	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Nancy - Base Nationale Produits et Compositions Hôpital Central	29 avenue du Maréchal de Lattre-de-Tassigny F-54035 Nancy Cedex	+33 (0)3 83 32 36 36
FRANCE	ORFILA		+33 (0)1 45 42 59 59

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [UE-SGH/CLP]

Flam. Liq. 2 H225
 Eye Irrit. 2 H319

Texte intégral des phrases H et EUH, voir paragraphe 16.

Classification selon les directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE

R10

Texte intégral des phrases R, voir paragraphe 16.

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogramme(s) CLP :



GHS02

GHS07

CLP Mention d'avertissement : Danger
 Mentions de danger (Phrases H) : H225 - Liquide et vapeurs très inflammables
 H319 - Provoque une sévère irritation des yeux
 Conseils de prudence (Phrases P) : P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et

de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer
 P243 - Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques
 P264 - Se laver ... soigneusement après manipulation.
 P281 - Utiliser l'équipement de protection individuel requis
 P370+P378 - En cas d'incendie: Utiliser ... pour l'extinction
 P501 - Éliminer le contenu/récipient dans le respect des réglementations internationales/nationales/régionales/locales

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Non applicable

3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon la directive 67/548/CEE
éthanol, alcool éthylique	(N° CAS) 64-17-5 (N° CE (EINECS)) 200-578-6 (N° Index UE) 603-002-00-5 (N° REACH) 01-2119457610-43	55 - 60	F; R11
propane-2-ol, alcool isopropylique, isopropanol	(N° CAS) 67-63-0 (N° CE (EINECS)) 200-661-7 (N° Index UE) 603-117-00-0 (N° REACH) 01-2119457558-25	0 - 2	F; R11 Xi; R36 R67
2-méthylpropane-1-ol, isobutanol	(N° CAS) 78-83-1 (N° CE (EINECS)) 201-148-0 (N° Index UE) 603-108-00-1 (N° REACH) 01-2119484609-23	0 - 2	R10 Xi; R41 Xi; R37/38 R67

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [UE-SGH/CLP]
éthanol, alcool éthylique	(N° CAS) 64-17-5 (N° CE (EINECS)) 200-578-6 (N° Index UE) 603-002-00-5 (N° REACH) 01-2119457610-43	55 - 60	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319
propane-2-ol, alcool isopropylique, isopropanol	(N° CAS) 67-63-0 (N° CE (EINECS)) 200-661-7 (N° Index UE) 603-117-00-0 (N° REACH) 01-2119457558-25	0 - 2	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H336
2-méthylpropane-1-ol, isobutanol	(N° CAS) 78-83-1 (N° CE (EINECS)) 201-148-0 (N° Index UE) 603-108-00-1 (N° REACH) 01-2119484609-23	0 - 2	Flam. Liq. 3, H226 STOT SE 3, H335 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 STOT SE 3, H336

Textes des phrases R-,H- et EUH: voir paragraphe 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers secours	: Pour un examen médical immédiat, appeler un médecin ou demander une aide médicale d'urgence.
Après inhalation	: Amener la victime à l'air libre, à l'aide d'une protection respiratoire appropriée. Mettre la victime en position latérale de sécurité. Eviter le refroidissement (couverture). Consulter un médecin si les difficultés respiratoires persistent.
Après contact avec la peau	: Ôter les vêtements touchés et laver les parties exposées de la peau au moyen d'un savon doux et d'eau, puis rincer à l'eau tiède. Lavez les vêtements avant réutilisation. Consulter un médecin si l'irritation persiste.
Après contact avec les yeux	: En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement à l'eau claire durant 20-30 minutes. Ecarter les paupières pendant le rinçage. Ôter les lentilles de contact, si cela est possible. Consulter un ophtalmologiste si l'irritation persiste.
Après ingestion	: NE PAS FAIRE VOMIR. Si la victime est parfaitement consciente/lucide. Rincer la bouche. Consulter immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Inhalation	: Irritation des yeux, toux. Ces effets sont transitoires et disparaissent après la fin de l'exposition.
- contact avec la peau	: Une répétition peut entraîner un érythème.
- contact avec les yeux	: Par projection de liquide dans l'oeil: Douleur cuisante, larmoiement durant 1 ou 2 jours. Cicatrisation spontanée, rapide et complète.

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006

Date de mise à jour : 16/06/2015

Remplace la fiche : 02/10/2014

Indice de révision : 04

- Ingestion

: En cas d'ingestion : Irritation digestive, douleur abdominale, nausée, vomissement, diarrhée.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser les moyens adéquats pour combattre les incendies avoisinants. Eau pulvérisée avec additifs. Mousses résistantes au produit. Poudre chimique sèche. Dioxyde de carbone. Utilisez du sable seulement pour éteindre des petits feux.

Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risques spécifiques : La combustion incomplète libère du monoxyde de carbone dangereux, du dioxyde de carbone et autres gaz toxiques.

Danger d'explosion : Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.

Réactions dangereuses : Aluminium et ses alliages. Oxydants forts.

Mesures générales : Inflammable. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte incendie : Faire évacuer la zone de danger. N'admettre que les équipes d'intervention dûment équipées sur les lieux. Si possible, stopper les fuites.

Equipements de protection particuliers des pompiers : Vêtements de protection;Appareil respiratoire autonome.

Autres informations : Disperser les gaz/vapeurs à l'aide d'eau pulvérisée. Approcher du danger dos au vent. Refroidir les récipients exposés au feu. Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la laisser pénétrer dans les canalisations ou les égouts.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****6.1.1. Pour les non-secouristes**

Équipement de protection : Écarter toute source d'ignition. Éviter chaleur, étincelles, flamme nue.

Procédures d'urgence : Si l'épandage se produit sur la voie publique, signaler le danger et prévenir les autorités locales. Évacuer et restreindre l'accès. Écarter toute source d'ignition. Assurer une bonne ventilation de la zone afin d'éviter la formation de vapeurs inflammables.

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage. Pour le choix des protections respiratoires voir le chapitre 8.

Procédures d'urgence : Si l'épandage se produit sur la voie publique, signaler le danger et prévenir les autorités locales. Arrêter la fuite. Faire évacuer la zone dangereuse. Approcher le danger dos au vent. Disperser les gaz/vapeurs à l'aide d'eau pulvérisée. Écarter matériaux et produits incompatibles.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Jeter les lingettes usagées et leur emballage dans une poubelle appropriée.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour le confinement : Recouvrir tout déversement par une mousse résistante au produit afin d'éviter la formation de vapeurs inflammables. Endiguer le produit pour le récupérer ou l'absorber avec un matériau approprié. Supprimez les fuites, si possible sans risque pour le personnel.

Procédés de nettoyage : Collecter le produit à l'aide de moyens adéquats. Mettre le tout dans un récipient fermé, étiqueté et compatible avec le produit. Élimination : Éliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

Autres informations : Éviter la pénétration dans les égouts, le sol et les eaux potables. Contactez un spécialiste pour la destruction/récupération éventuelle du produit récupéré. Suivez les réglementations locales concernant la destruction du produit.

6.4. Référence à d'autres sections

Se référer à la section 8 relative aux contrôles de l'exposition et protections individuelles, et à la section 13 relative à l'élimination.

SECTION 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Conserver à l'abri des sources d'ignition. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Des rince-œil de secours et des douches de sécurité doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a risque d'exposition. Le personnel doit être averti des dangers du produit.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Refermer la boîte après usage.

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006

Date de mise à jour : 16/06/2015

Remplace la fiche : 02/10/2014

Indice de révision : 04

Conditions de stockage	: Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé. Eviter : Chaleur et lumière solaire. Sources d'inflammation.
Produits incompatibles	: Oxydants forts.
Matières incompatibles	: Aluminium et ses alliages.
Matériaux d'emballage	: Recommandés : matières plastiques spécifiques (PVC - PE), verre, polyester stratifié, acier revêtu.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour toutes utilisations particulières, consulter le fournisseur.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle**

propane-2-ol, alcool isopropylique, isopropanol (67-63-0)		
France	VME (ppm)	200 ppm
France	VLE (mg/m ³)	980 mg/m ³
France	VLE (ppm)	400 ppm
éthanol, alcool éthylique (64-17-5)		
France	VME (mg/m ³)	1900 mg/m ³
France	VME (ppm)	1000 ppm
France	VLE (mg/m ³)	9500 mg/m ³
France	VLE (ppm)	5000 ppm
2-méthylpropane-1-ol, isobutanol (78-83-1)		
France	VME (mg/m ³)	150 mg/m ³
France	VME (ppm)	50 ppm

8.1.1 DNEL (Derived No Effect Level)

propane-2-ol, alcool isopropylique, isopropanol (67-63-0)		
DNEL Travailleur : Inhalation - Exposition à Long Terme	Effets systémiques	500 mg/m ³
DNEL Travailleur : Voie cutanée - Exposition à Long Terme	Effets systémiques	888 mg/kg de poids corporel/jour
éthanol, alcool éthylique (64-17-5)		
DNEL Travailleur : Inhalation - Exposition à Long Terme	Effets chroniques, systémiques	950 mg/m ³
DNEL Travailleur : Inhalation - Exposition à Court Terme	Effets aigus, Effets locaux	1900 mg/m ³
DNEL Travailleur : Voie cutanée - Exposition à Long Terme	Effets chroniques	343 mg/kg

8.1.2 PNEC (Previsible None Effect Concentration)

propane-2-ol, alcool isopropylique, isopropanol (67-63-0)	
PNEC eau douce	140,9 mg/l
PNEC eau de mer	140,9 mg/l
PNEC intermittente, eau douce	140,9 mg/l
PNEC intermittente, eau de mer	140,9 mg/l
PNEC sédiments (eau douce)	552 mg/kg poids sec
PNEC sédiments (eau de mer)	552 mg/kg poids sec
PNEC sol	28 mg/kg
PNEC station d'épuration	2251 mg/l
éthanol, alcool éthylique (64-17-5)	
PNEC eau douce	0,96 mg/l
PNEC eau de mer	0,79 mg/l
PNEC sédiments (eau douce)	3,6 mg/kg
PNEC sédiments (eau de mer)	2,9 mg/kg
PNEC sol	0,63 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Hygiène industrielle	: Faire évaluer l'exposition professionnelle des salariés. Des rince-œil de secours et des douches de sécurité doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a risque d'exposition.
Vêtements de protection - sélection du matériau	: Exemple : caoutchouc nitrilique. Néoprène. La compatibilité des gants et des vêtements avec le produit doit être vérifiée avec le fournisseur.

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006

Date de mise à jour : 16/06/2015

Remplace la fiche : 02/10/2014

Indice de révision : 04

- protection des yeux : Porter une protection oculaire, y compris des lunettes et un écran facial résistant aux produits chimiques, s'il y a risque de contact avec les yeux par des éclaboussures de liquide ou par des poussières aériennes.
- protection respiratoire : Port d'un appareil respiratoire à cartouche filtrante (filtre de type A) en cas d'exposition prolongée à des concentrations élevées. Eviter de respirer les vapeurs ou le brouillard.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État physique	: Solide
Aspect	: Tampon tissé.
Couleur	: Bleu(e).
Odeur	: Alcool.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Non applicable
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de solidification	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: 18 °C pour la solution (en coupelle fermée).
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: 2 - 12 % m/v
Pression de la vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Densité	: Non applicable
Solubilité	: Aucune donnée disponible
Log P octanol / eau à 20°C	: Aucune donnée disponible
Temp. d'autoinflammation	: 460 °C
Point de décomposition	: Aucune donnée disponible
Viscosité	: dynamique: < 10 (20°C)
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Teneur en COV : > 50 %

SECTION 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Aluminium et ses alliages. Oxydants forts.

10.2. Stabilité chimique

Chimiquement stable dans les conditions normales d'utilisation industrielle. Les tampons séchent s'ils restent exposés à l'atmosphère suffisamment longtemps.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles.

10.4. Conditions à éviter

Chaleur et lumière solaire. Sources d'inflammation.

10.5. Matières incompatibles

Oxydants forts. Aluminium et ses alliages.

10.6. Produits de décomposition dangereux

La combustion incomplète libère du monoxyde de carbone dangereux, du dioxyde de carbone et autres gaz toxiques.

SECTION 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

Toxicité aiguë : Non classé

propane-2-ol, alcool isopropylique, isopropanol (67-63-0)	
Administration orale (rat) DL50	5840 mg/kg
Administration cutanée (lapin) DL50	> 2000 mg/kg
Inhalation (rat) CL50	72,6 mg/l/4h

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006

Date de mise à jour : 16/06/2015

Remplace la fiche : 02/10/2014

Indice de révision : 04

ATE (par voie orale)	5840,000 mg/kg
ATE (dermique)	> 2000,000 mg/kg
ATE (poussières,brouillard)	72,600 mg/l/4h

éthanol, alcool éthylique (64-17-5)

Administration orale (rat) DL50	5 g/kg
Administration cutanée (lapin) DL50	20 g/kg
Inhalation (rat) CL50	8000 mg/l/4h

2-méthylpropane-1-ol, isobutanol (78-83-1)

Administration orale (rat) DL50	2460 mg/kg mâle, femelle : 3350 mg/kg.
Administration cutanée (lapin) DL50	> 2000 mg/kg
Inhalation (rat) CL50	> 18,18 mg/l /6h

Corrosion et irritation de la peau	: Non classé pH: Non applicable
Graves dommages et / ou irritations oculaires	: Provoque une sévère irritation des yeux. pH: Non applicable
Sensibilisation des voies respiratoires ou de la peau	: Non classé

Informations relatives aux CMR:

Mutagenéité des gamètes	: Non classé
Carcinogénéité	: Non classé
Toxicité reproductrice	: Non classé

Toxicité spécifique d'organes cibles (exposition unique) : Non classé

Toxicité spécifique d'organes cibles (exposition répétée) : Non classé

Danger par aspiration : Non classé

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles : Sensibilisation : Aucun effet de sensibilisation connu. Cancérogénicité : Par ingestion prolongée, augmentation de la fréquence des cancers du pharynx, du larynx et de l'oesophage. Par inhalation. Pas de données. Effets sur la reproduction : Par ingestion : anomalies (valeurs anormales de la fréquence du score d'Apgar et d'autres mesures néonatales, alcool dépendance) chez les nouveau-nés de femmes ayant reçu de l'alcool en cours de leur grossesse. Par inhalation : Pas de données.

SECTION 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

- Effets sur l'environnement	: L'éthanol ne présente pas de risque appréciable vis à vis de la flore et de la faune aquatique. Il est rapidement biodégradable et volatilisé.
Ecologie - air	: Mobilité de l'air: le produit est volatil.

propane-2-ol, alcool isopropylique, isopropanol (67-63-0)

CL50-96 h - poisson	1400 mg/l <i>Lepomis macrochirus</i> (Crapet arlequin)
CE50-48 h - Daphnies	2285 mg/l

éthanol, alcool éthylique (64-17-5)

CL50-24 h - poisson	> 10 g/l
CE50-24 h - Daphnies	7,6 g/l <i>Daphnia Magna</i>

2-méthylpropane-1-ol, isobutanol (78-83-1)

CL50-96 h - poisson	1430 mg/l <i>Pimephales promelas</i>
CE50-48 h - Daphnies	1100 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité**LINGETTES ARVO 21 SR IAA**

Persistance et dégradabilité	Non facilement biodégradable.
DCO-valeur	1500 mg O2/g

propane-2-ol, alcool isopropylique, isopropanol (67-63-0)

Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable. S'oxyde rapidement dans l'air, par réaction photochimique.
DBO	1171 mg/g
DCO-valeur	2294 mg/g
Biodégradation	> 70 % , 28 jours

éthanol, alcool éthylique (64-17-5)

Persistance et dégradabilité	Dégradation assez rapide dans l'eau.
------------------------------	--------------------------------------

2-méthylpropane-1-ol, isobutanol (78-83-1)

Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.
------------------------------	---------------------------

12.3. Potentiel de bioaccumulation**LINGETTES ARVO 21 SR IAA**

Potentiel de bioaccumulation	Non bioaccumulable.
------------------------------	---------------------

propane-2-ol, alcool isopropylique, isopropanol (67-63-0)

Log P octanol / eau à 20°C	0,05 , 25°C
----------------------------	-------------

Potentiel de bioaccumulation	Pas de bioaccumulation.
------------------------------	-------------------------

éthanol, alcool éthylique (64-17-5)

Log P octanol / eau à 20°C	-0,32
----------------------------	-------

Potentiel de bioaccumulation	Non bioaccumulable.
------------------------------	---------------------

2-méthylpropane-1-ol, isobutanol (78-83-1)

Log P octanol / eau à 20°C	0,76
----------------------------	------

Potentiel de bioaccumulation	Facteur de bioaccumulation est faible.
------------------------------	--

12.4. Mobilité dans le sol**2-méthylpropane-1-ol, isobutanol (78-83-1)**

- sur le sol	Potentiel de mobilité dans le sol très élevé.
--------------	---

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'informations complémentaires disponibles.

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Méthodes de traitement des déchets : Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux. Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

Recommandations d'évacuation des eaux usées : Ne pas déverser à l'égout.

Recommandations d'élimination des emballages : Récupérer les déchets dans les emballages résistants au produit, étiquetés, soigneusement fermés en vue d'une destruction. Quand il s'agit d'emballage consigné, l'emballage vide sera repris par le fournisseur.

Indications complémentaires : L'attention de l'utilisateur est attirée sur la possible existence de contraintes et de prescriptions locales, relatives à l'élimination, le concernant. L'élimination doit être effectuée en accord avec la législation locale, régionale ou nationale.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU

N° ONU : 3175

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle de transport : SOLIDES CONTENANT DU LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A.

Description document de transport : UN 3175 SOLIDES CONTENANT DU LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (Ethanol), 4.1, II, (E)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe (ONU) : 4.1

Étiquettes de danger (ONU) : 4.1

**14.4. Groupe d'emballage**

Groupe d'emballage (ONU) : II

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non

Polluant marin : Non

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006

Date de mise à jour : 16/06/2015

Remplace la fiche : 02/10/2014

Indice de révision : 04

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Mesures de précautions pour le transport : Respecter les réglementations en vigueur relatives au transport (ADR/RID, IATA/OACI, IMDG). En cas d'accident, se référer aux consignes écrites de transport et aux chapitres 5, 6 et 7 de la présente Fiches de Données de Sécurité.

14.6.1. Transport par voie terrestre

Danger n° (code Kemler) : 40

Code de classification (ONU) : F1

Panneaux oranges :



Disposition Spéciales : 216, 274, 601

Catégorie de transport (ADR) : 2

Code de restriction concernant les tunnels : E

Quantités limitées (ADR) : 1kg

Excepted quantities (ADR) : E2

14.6.2. Transport maritime

Pas d'informations complémentaires disponibles.

14.6.3. Transport aérien

Pas d'informations complémentaires disponibles.

14.6.4. Transport par voie fluviale

Transport interdit (ADN) : Non

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15: Informations réglementaires**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****15.1.1. Réglementations UE**

Ne contient aucune substance soumise aux restrictions de l'Annexe XVII

Ne contient pas de substance candidate (SVHC) REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Directive 1999/13/CE relative à la réduction des émissions de composés organiques volatils (COV) dues à l'utilisation de solvants organiques

Teneur en COV : > 50 %

Règlement Européen CE/689/2008 relatif aux exportations et importations de produits chimiques dangereux

Aucune donnée disponible

Règlement Européen CE/648/2004 relatif aux détergents

Les composants organiques de ce mélange respectent les critères de biodégradabilité définis dans le règlement européen CE/648/2004 du 31/03/2004 relatif aux détergents.

Règlement sur les détergents : Étiquetage du contenu:

Composant	%
désinfectants	

15.1.2. Directives nationales**France**

Maladies professionnelles selon le Code de la Sécurité Sociale

RG 84 - Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel

Matériaux au contact des aliments

Produit conforme à la législation française relative aux produits de nettoyage du matériel pouvant se trouver au contact des denrées alimentaires (arrêté du 08/09/1999 modifié).

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles.

SECTION 16: Autres informations**Chapitres modifiés:**

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006

Date de mise à jour : 16/06/2015

Remplace la fiche : 02/10/2014

Indice de révision : 04

Tous les chapitres.

Sources des données utilisées : Fiche toxicologique INRS N° 48 : Ethanol.

Autres données : Texte intégral des phrases R-,H- et EUH:

Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/Irritation Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/Irritation Catégorie 2
Flam. Liq. 2	Liquides inflammables, Catégorie 2
Flam. Liq. 3	Liquides inflammables, Catégorie 3
Skin Irrit. 2	Corrosion et irritation de la peau Catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3
H225	Liquide et vapeurs très inflammables
H226	Liquide et vapeurs inflammables
H315	Provoque une irritation cutanée
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H335	Peut irriter les voies respiratoires
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges
R10	Inflammable.
R11	Facilement inflammable
R36	Irritant pour les yeux
R37/38	Irritant pour les voies respiratoires et la peau
R41	Risque de lésions oculaires graves
R67	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges
F	Facilement inflammable
Xi	Irritant

Le contenu et le format de cette fiche de données de sécurité sont conformes au règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement Européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH).

Cette fiche complète les notices techniques mais ne les remplace pas et les grandeurs caractéristiques sont indicatives et non garanties. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état des connaissances de nos fournisseurs relatives au produit concerné, à la date de rédaction. Ils sont donnés de bonne foi. La liste des prescriptions réglementaires et des précautions applicables a simplement pour but d'aider l'utilisateur à remplir ses obligations lors de l'utilisation du produit. Elle n'est pas exhaustive et ne peut exonérer l'utilisateur d'obligations complémentaires liées à d'autres textes applicables à la détention ou aux spécificités de la mise en œuvre dont il reste seul responsable dans le cadre de l'analyse des risques qu'il doit mener avant utilisation du produit. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lequel il est conçu.